



Section de l'Ardèche

Déclaration liminaire à la réunion du comité hygiène et sécurité et conditions de travail du 19 novembre 2012

Monsieur le Président,

Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'Inserm, spécialiste des cancers professionnels, a refusé la Légion d'honneur décernée par la ministre du Logement, Cécile Duflot, pour dénoncer l'"indifférence" qui touche la santé au travail et l'impunité des "crimes industriels".

Dans sa lettre au ministre du 31 juillet 2012, elle dit que depuis 30 ans, « ... elle mène son activité dans l'espoir de voir les résultats de ses programmes de recherche pris en compte pour une transformation des conditions de travail et l'adoption de stratégies de travail. Au terme de ces 30 ans d'activité, il lui faut constater que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, que la prise de conscience du désastre sanitaire de l'amiante n'a pas conduit à une stratégie de lutte contre l'épidémie des cancers professionnels et environnementaux, que la sous-traitance des risques fait supporter par les plus démunis des travailleurs, salariés ou non, dans l'industrie, l'agriculture, les services et la fonction publique, un cumul de risques physiques, organisationnels et psychologiques, dans une terrible indifférence... ».

Depuis plusieurs années, nous vous alertons sur la dégradation des conditions de travail des agents de notre direction (dégradation confirmée dans les différents rapports des médecins de prévention) et nous dénonçons l'écart entre les intentions affichées dans les beaux discours de nos ministres et directeurs, et les actions menées.

Il n'aura fallu que quelques jours « aux pigeons » et à 98 grands patrons pour être entendu et leurs revendications satisfaites. D'ailleurs, Mme PARISOT l'a reconnu puisqu'elle même a dit : « J'ai été entendue »....

A la DDFiP, c'est plutôt la surdité qui prédomine!

Ce ne sont pas les pseudo-simplifications annoncées sur Ulysse à savoir :

- le passage du délai de péremption des mots de passe Annuaire à 6 mois;
- l'utilisation du mail à la place du fax pour confirmer la réception de la livraison de commandes de timbres;
- ou encore la dématérialisation de l'inscription à la sélection 2013 des inspecteurs principaux.....

qui vont améliorer les conditions de travail.....

En effet, pensez-vous sincèrement qu'avec les 2023 suppressions d'emplois qui vont encore frapper la DDFiP, la baisse continue des budgets de fonctionnement, le gel du point d'indice et l'écart de rémunération croissant entre les agents de base et les managers, nous pourrions penser que l'amélioration des conditions de travail des agents est vraiment une priorité de la DDFiP ?

De plus, Christian Eckert, dans son rapport fait au nom de la commission des finances le 10 octobre 2012, demandent aux agents et aux syndicats par la démarche « Quick Win » de participer aux suppressions d'emplois par la proposition de simplifications!!! On assiste à une inversion de la démarche. En effet, auparavant, le directeur général justifiait les suppressions d'emplois par des soi-disant « gains de productivité ». Aujourd'hui, même si « **le responsable de programme prévenait qu'en matière de réduction d'effectifs on « arrivait à l'os » et que les sources de productivité commençaient à s'épuiser** », la modernisation de la démarche fait que 2023 emplois sont supprimés et qu'ensuite, des simplifications doivent être trouvées afin que « **d'ici 6 mois, des suppressions de poste fondées puissent être trouvées en nombre suffisant pour atteindre l'objectif de réduction d'effectif imposé** »!!!

Si les agents ne sont pas « des pigeons », ils sont bien , par contre, les « dindons » de la farce!!!

Monsieur le Président, vous même, comme beaucoup de cadres, reconnaissez régulièrement qu'il y a un sous-effectif dans notre département et que la diminution importante du budget qui est alloué à l'Ardèche, ne vous permet pas d'améliorer réellement les conditions de travail des agents.

C'est pourquoi, nous vous demandons, comme à tous les cadres, de participer au mouvement de grève du 27 novembre 2012.

Liminaire complémentaire

Dérives informatiques

Monsieur le Président,

De plus en plus, les agents doivent s'adapter à l'informatique. Ce devrait être l'inverse : l'informatique devrait s'adapter aux agents.

Nous devons donc composer avec une informatique imposée sans pouvoir rien dire. Or, une véritable informatique devrait être pensée entre utilisateurs, informaticiens et bureau métiers. C'est si vrai que les méthodes d'analyse des applications informatiques (comme Merise), prescrivent cette façon de faire.

Nous assistons donc à l'adaptation de progiciels privés (Agora, Hélios, Chorus, ...) mal adaptés à nos besoins. Cette dérive logicielle est un facteur croissant de stress générant mal être au travail. La peur de ne pouvoir utiliser ces outils, voire de se tromper et provoquer des corruptions de données induit une tension presque constante.

De plus, pour fructifier le fait d'avoir été retenues après attribution de marchés publics informatiques, les entreprises privées fabriquent de la complexité logicielle afin de conserver leur « butin » et être quasi certaines d'obtenir les avenants futurs.

Cette situation conduit les agents de la DGFIP à devoir subir des formations plus complexes - formations en cascade où le formateur n'a même pas eu le loisir de véritablement pratiquer, à un embrigadement dans un carcan informatique. Cette pratique est génératrice de stress et mal être au travail que Solidaires Finances dénonce. Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT 07

Carole BACONNIER Sylviane LONGERAY
Jean Claude CATY Joël MOUNIER

Points à l'ordre du jour

1/ Présentation du diaporama « prévention du risque amiante »

Petit rappel : il y a 4 sites de la DDFiP où il y a eu un constat de présence d'amiante dans une partie des bâtiments : DDFiP Vanel, CDFiP Privas, CDFiP Annonay, CDFiP Tournon

Le repérage n'a été fait que de manière visuelle par une entreprise spécialisée.

Sur tous les sites, il n'a été détecté que des éléments non friables qui doivent faire l'objet d'une surveillance régulière. L'amiante se trouve essentiellement dans la colle des dalles.

Par contre, dès lors que des travaux de démolition sont envisagés, un repérage complet avec prélèvements doit être effectué. Ceci a été effectué au bâtiment de la DDFiP et cela a permis de détecter de l'amiante notamment dans les portes coupe-feu.

Des travaux de désamiantage vont y être réalisés. Une réunion d'information des personnels et de leurs représentants en CHSCT doit être réalisée. Il doit y avoir également un affichage des résultats des mesures d'empoussièrement et une communication de l'avancée des travaux.

A la DDFiP, la signalétique des zones amiantées est obligatoire mais ce n'est pas la réalité partout, notamment au CDFiP de Privas. Cette signalétique est importante car elle permet aux entreprises extérieures et aux agents de connaître l'emplacement des zones concernées.

2/ Rapports de visite de l'ISST à Largentière et Villeneuve de Berg

Aucune réponse n'a été apportée aux observations de l'inspecteur santé et sécurité au travail. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CHSCT. Et pourtant, les visites de sites ont été effectuées le 29/03/2012.

3/ Tableau de bord de veille sociale

- 2539 jours d'absentéisme médical sur le semestre
- 166 écrêttements des horaires variables
- 2312 jours sont stockés sur les CET

A surveiller l'évolution de ces différents chiffres qui pourrait traduire une détérioration des conditions de travail sur certains sites.

Nous avons rappelé que les chiffres du nombre de congés de maladie de - de 5 jours seraient faussés car depuis la mise en place du jour de carence, certains agents « préfèrent » prendre des congés plutôt que prendre l'arrêt de travail proposé par leur médecin.

4/ Fiche de signalement d'agression

Un message de la DDFiP doit être mis sur Ulysse 07 pour la présenter.

Cette fiche est un document à remplir (par la victime ou un témoin ou un collègue de bureau) dès qu'un incident survient qu'il soit physique ou verbal. Cela peut être une altercation avec le public, la hiérarchie ou des collègues, une crise de larmes....

Elle doit être envoyée dans les meilleurs délais à l'assistant de prévention (Philippe Bastie) qui en assurera la transmission notamment aux différents acteurs de la santé dont le CHSCT.

Cette fiche nous permettra d'interroger les circonstances, d'analyser les causes et de prendre ensuite les mesures de prévention qui s'imposent. La fiche de signalement est un outil important pour recueillir des données sur les conditions de travail et notamment sur les violences au travail (internes ou externes), données à croiser avec d'autres indicateurs.

5/ Document unique

Un groupe de travail chargé d'analyser le recensement des différents risques sur tous les sites doit se réunir le 6 décembre.

Nous avons rappelé qu'une mise à jour de ce document doit être effectuée au moins une fois par an et à chaque réorganisation. Ainsi, une mise à jour doit être réalisée pour la trésorerie de Tournon qui a déménagé en avril 2012.

Rappel : c'est un document obligatoire qui répond à l'obligation de l'employeur de procéder à l'évaluation des risques, de mettre en oeuvre des principes de prévention des risques et d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur santé. Ainsi, chaque chef de service doit associer TOUS les agents. C'est un recensement exhaustif des risques identifiés sur le site ou dans l'unité de travail (des fiches sont à votre disposition pour vous y aider).

Le document unique et le plan annuel de prévention seront mis sur le site Ulysse 07.

Nous avons demandé que pour le prochain recensement (septembre-octobre 2013), les chefs de service soient destinataires du rapport de visite de leur site (IIST, délégation CHSCT...) pour les aider dans le recensement des risques. Le registre santé et sécurité au travail, les fiches d'analyse des accidents de service, les fiches de signalement d'agressions, les fiches de risques professionnels doivent également faire partis des documents à utiliser pour ce recensement.

6/ Les espaces de dialogue

Ce sont des lieux d'échanges sur l'organisation du travail et la vie au travail associant les agents.

Il relève de l'initiative locale et sa mise en oeuvre peut être demandée **par les agents**, les cadres, un service, une organisation syndicale...

Ces EDD sont animés par des « facilitateurs » extérieurs à la direction.

Une information sera mise en ligne sur Ulysse 07 par la DDFiP.

7/ Compte rendu de la visite d'une délégation du CHSCT au CFP de Tournon

Cette visite a eu lieu le 6 juillet 2012. Un constat : beaucoup des constatations effectuées ce jour là avaient déjà été mentionnées dans le rapport de visite de l'ISST du 19/04/2010.

Il s'est avéré que plusieurs agents se sont plaints de douleurs aux dos, poignets, épaules (TMS) et qu'il pouvait être envisagé d'effectuer une formation « santé du dos » sur le site.

De cette visite, il ressort également des besoins de porte-documents, de repose-pieds, de repose-poignets. Un recensement des besoins a été effectué.

8/ Exécution du budget 2012

Nous avons voté contre les propositions d'actions pour dénoncer le manque de moyens (rappel : baisse de 2,7 à 2.4 millions d'€ entre 2011 et 2012 de la dotation globale de fonctionnement) et ce qui a pour conséquences que de nombreuses actions ne sont pas réalisées faute de budget et que le budget du CHSCT est utilisé à financer des actions qui devraient l'être par le budget de la direction, notamment tout ce qui est travaux immobiliers (exemple de la barrière du parking du CFP de Privas : coût 8500 €).

Rappel : **les actions courantes** de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments, sécurité incendie, électrique, audits, ...) devraient être **financées par les directions**. Pour l'utilisation des crédits du CHSCT, il devrait y avoir le respect des critères d'urgence, d'exemplarité et de complémentarité.

Détail des actions financées en 2012 par le CHSCT : voir pièce jointe

9/ Points sur les projets en cours

- Le Teil : isolation de l'escalier d'accès entre les bureaux de la communauté de communes et le CFP
- Aubenas : travaux d'isolation phonique et remise en fonctionnement de la motorisation du portail
- Antraigues : installation dans les locaux de l'agence postale avec les mêmes jours d'ouverture au public que l'agence postale (matinées). Ce poste ne serait plus qu'une antenne.

- Bourg-St-Andéol : ADIS est d'accord pour accueillir la trésorerie au RDC de l'ancienne gendarmerie. En attente du décret d'attribution.
- Annonay : il y a un problème d'aménagement de la trésorerie et en plus, le ratio de m2 par agent entre la trésorerie et le CFP est trop élevé : en clair, il y a trop de m2 par agent. Quelle solution? Une serait idéale : créer des emplois!!!
- DDFiP + CFP Privas : l'ergonome du ministère vient le 13 décembre.
Budget pour les travaux : 300 000 € pour le désamiantage et 1.4 millions pour les travaux
- Pôle social : les travaux pour son déménagement route des mines débuteront le 5 décembre. Le coût des travaux est pris en charge par le secrétariat général.

10/ Calendrier des visites de sites

Une délégation du CHSCT se rendra au CFP du Teil le 14 janvier 2013.

Elle sera composée du secrétaire animateur, du médecin de prévention, de l'assistante sociale, de représentants au CHSCT des organisations syndicales.

Fin du CHS à 16h30